

Opération tranquillité vacances



[1]L'opération *Tranquillité vacances* est un service gratuit

proposé par la Gendarmerie de Voreppe et la Police Municipale tout au long de l'année.

Signalez les dates de votre absence auprès de l'une ou l'autre de ces autorités. Un formulaire devra être rempli pour que gendarmes et policiers disposent de renseignements utiles à leur surveillance.

Remplissez le formulaire en ligne [2].

La Police municipale en prendra connaissance et le transmettra également à la Gendarmerie.

Pendant votre absence votre résidence et ses abords seront régulièrement surveillés.

Pour limiter encore plus les risques de cambriolage, il faut éviter de laisser apparents les signes de votre absence en appliquant quelques consignes simples :

1. Ne pas laisser le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres. La Poste peut garder le courrier ou le réexpédier.
2. Utiliser un programmeur pour faire fonctionner lampes, radios et TV.
3. Solliciter un proche ou un voisin pour ouvrir et fermer les volets.
4. Renvoyer la ligne téléphonique fixe vers un mobile auquel quelqu'un pourra répondre.
5. Prévenir les voisins de votre absence.
6. Ne pas mentionner les dates de vacances sur les réseaux sociaux ni sur son répondeur téléphonique.
7. Ne pas laisser traîner échelle et outils dans les jardins.

L'opération tranquillité vacances fonctionne toute l'année. Pensez-y !

Contacts :

- **Police municipale**
- Mairie - 1 place Charles de Gaulle - Voreppe
- Tél : 04 76 50 86 80

- **Brigade de gendarmerie**
- 55 rue du Peuil - Voreppe
- Tél : composer le 17

Tweet ^[3]



Connexion



Flux RSS



Nous suivre sur Twitter



Mentions

légales



Contact

Source URL: <https://www.voreppe.fr/article/op%C3%A9ration-tranquillit%C3%A9-vacances>

Liens

[1] <https://www.voreppe.fr/sites/default/files/field/image/dscn4171.jpg?itok=KGrdScZE>

[2] <http://bit.ly/2m1M6zx>

[3] <http://twitter.com/share>